



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 26 Juin 2013**

Date de la convocation 19 juin 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Fontès
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René,  M.BAUDAILLER Jean-Louis,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile,  M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, M.DIDELET Serge, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme MILAN André,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE :</b> M.SANMARTIN Bernard,  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN :</b> M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques,  M.BAUDOT Bernard, M.MERCET Pierre,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël,  M.JURQUET Henri à M.MENELLA André  M.RELVEL Claude à Mme FABRE Maryse,  M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain,  M.CERET Hugues à Mme BARRE Berthe,  M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain,  M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno,  M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard,  M.OLLIER Pierre à M.LUGAGNE Jérôme,  M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,  M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,  Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean.</p>

**Objet : Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » - Avenant au règlement de fonctionnement.**

Monsieur BRUN propose aux membres du conseil d'approuver un avenant au règlement de fonctionnement de l'Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » portant sur les points suivants:

**Nouveau télé service MSA**

La Communauté de Communes du Clermontais a conventionné avec la MSA permettant ainsi à l'Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » d'accéder à un nouveau télé service.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20130627-2013-06-26-10-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2013  
Date de réception préfecture : 11/07/2013

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole met donc à disposition de ces deux services un service Internet à caractère professionnel qui leur permettra d'avoir accès aux ressources et à la situation familiale des allocataires de la MSA souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans cette structure.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, les parents peuvent s'opposer à la consultation de ces informations en faisant un courrier à l'Etablissement d'Accueil. Dans ce cas, il appartient aux parents de fournir les informations nécessaires au traitement du dossier de l'enfant.

#### **Protocole d'allaitement maternel EMAC**

Consciente de l'intérêt du lait maternel pour le jeune enfant, mais aussi du respect de la sécurité alimentaire, la Communauté de Communes du Clermontais a élaboré un protocole permettant à l'Etablissement Multi-Accueil Collectif « La Farandole » d'accepter le lait maternel frais selon le protocole.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'avenant au règlement de fonctionnement de l'Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

  
Alain CAZORLA.

